

Le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM) porte à la connaissance du public qu'il a visé en date du 9 mars 2011 une note d'information relative à l'émission par CREDIT DU MAROC d'un emprunt obligataire subordonné.

Cette émission est réservée aux investisseurs qualifiés de droit marocain listés dans la note d'information.

L'emprunt obligataire subordonné susmentionné porte sur un montant global de **500.000.000 DH** réparti comme suit :

- Une tranche A cotée à la Bourse de Casablanca, à taux fixe en référence aux taux des BDT 10 ans;
- Une tranche B cotée à la Bourse de Casablanca, à taux révisable aux taux des BDT 52 semaines;
- Une tranche C non cotée, à taux fixe en référence aux taux des BDT 10 ans;
- Une tranche D non cotée, à taux révisable aux taux des BDT 52 semaines;
- Une tranche E non cotée, à taux révisable en référence aux TMP JJ interbancaires.

Les principales caractéristiques de cet emprunt sont les suivantes :

	Tranche A cotée	Tranche B cotée	Tranche C non cotée	Tranche D non cotée	Tranche E non cotée
Plafond	MAD 500 000 000	MAD 500 000 000	MAD 500 000 000	MAD 500 000 000	MAD 500 000 000
Nombre maximum	5 000 obligations subordonnées	5 000 obligations subordonnées	5 000 obligations subordonnées	5 000 obligations subordonnées	5 000 obligations subordonnées
Valeur nominale	MAD 100 000	MAD 100 000	MAD 100 000	MAD 100 000	MAD 100 000
Maturité	10 ans	10 ans	10 ans	10 ans	10 ans
Taux	Fixe, en référence à la courbe secondaire des BDT 10 ans au 22/02/2011 soit 4,12% augmenté d'une prime de risque	Révisable annuellement, en référence à la courbe secondaire des BDT 52 semaines augmenté d'une prime de risque	Fixe, en référence à la courbe secondaire des BDT 10 ans au 22/02/2011 soit 4,12% augmenté d'une prime de risque	Révisable annuellement, en référence à la courbe secondaire des BDT 52 semaines augmenté d'une prime de risque	Révisable annuellement, en référence à la moyenne arithmétique des Taux Moyens Pondérés JJ interbancaires observés sur une période de 6 mois et augmentée d'une prime de risque
Prime de risque	90 pbs	90 pbs	90 pbs	90 pbs	120 pbs
Mode d'allocation	Au prorata	Au prorata	Au prorata	Au prorata	Au prorata
Mode de remboursement	In fine	In fine	In fine	In fine	In fine
Négociabilité des titres	Négociables à la Bourse de Casablanca	Négociables à la Bourse de Casablanca	Négociables de gré à gré (hors Bourse)	Négociables de gré à gré (hors Bourse)	Négociables de gré à gré (hors Bourse)
Période de souscription	Du 17 mars 2011 au 21 mars 2011 (Possibilité de clôture anticipée à partir du 18 mars 2011)				

Un extrait de la note d'information sera incessamment publié dans un journal d'annonces légales. La note d'information visée par le CDVM est :

- Remise ou adressée sans frais à toute personne dont la souscription est sollicitée ou qui en fait la demande ;
- Tenue à la disposition du public au siège de CREDIT DU MAROC : 48-58 Boulevard Mohamed V, Casablanca. Tél : 05 22 47 74 77 ;
- Disponible, sur demande, dans un délai maximum de 48 heures auprès des points de collecte de l'organisme placeur ;
- Tenue à la disposition du public au siège de la Bourse de Casablanca ;
- Enfin, elle est également disponible sur le site du CDVM (www.cdvm.gov.ma).

CONTACT CDVM :

Tél : 05 37 68 89 22

E-Mail : operations_financieres@cdvm.gov.ma

CP/EM/006/2011